



Numéro de l'acte	2023-137-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

QUESTION N°2023-137

URBANISME : AMENAGEMENT CENTRE-VILLE – ILOT H6B – KIC – SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

Considérant que KIC souhaite développer du tertiaire sur le territoire de notre commune

Considérant que ce projet prévoit la construction de deux immeubles d'une surface de plancher totale de 4 000 m²,

Considérant que l'intérêt de réaliser un projet de réalisation immobilière dans notre commune s'inscrirait sur une division du foncier situé dans le centre-ville, sur une emprise nécessaire d'environ 3 500 m²

Considérant que tous les ilots de la phase 1 du projet de requalification du centre-ville ont été attribués

Considérant que l'îlot H6B, d'une contenance approximative de 3 500 m², serait une opportunité foncière pour la réalisation du projet de KIC

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une promesse de vente entre les parties ; afin de consolider l'opération pour l'îlot H6B

Considérant que les surfaces exactes de l'îlot devront être confirmées, après passage d'un géomètre,

Considérant que l'EPF est propriétaire de l'îlot H6B

Considérant qu'une fois la commune d'Arques propriétaire de l'îlot H6B, il sera nécessaire de solliciter l'avis des domaines, afin d'envisager sa cession auprès de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le principe que KIC étudie l'implantation de son projet sur l'îlot H6B du centre-ville

ARTICLE 2 : DECIDE la rédaction d'une promesse de vente concernant l'îlot H6B, une fois son bornage réalisé, avec KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION, ou de toute autre personne morale s'y substituant,

ARTICLE 3 : DIT que KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION, ou toute autre personne morale s'y substituant, réglera en sus les frais liés à la rédaction de cette promesse de vente et les frais d'acte notarié,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à bien vouloir signer cette promesse de vente, et à signer tous documents en ce sens,

ARTICLE 4 : CONFIE à Maître Anne-Sophie MASSET, 21 Place Roger Salengro, 62510 ARQUES, la rédaction de cette promesse de vente.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 19 septembre 2023

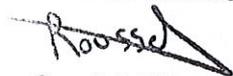
La secrétaire de séance,
Christine COURBOT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 20 SEP. 2023 et publication ou
notification le 20 SEP. 2023
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Affiché le 20 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze septembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 6 absents non excusés
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 1 absent excusé avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.